

PRIS DES ANNONCES
Première insertion...
Toutes annonces envoyées sans mentionner le numéro d'insertion...

Le Franco-Canadien

La Justice dit que sir Hector Langevin est gravement malade.

Une guerre entre les Etats-Unis et le Chili semble imminente.

M. J. R. Denison, un bon vieux libéral, sera probablement candidat dans le comté de Richmond.

Les brefs pour l'élection partielle dans Lincoln ont été remis, par le juge, le 21 janvier.

Jerôme Paturot Taillon est à la recherche d'une position politique dans n'importe quel comté de cette province.

M. Arthur Boyer sera de nouveau candidat dans le comté de Jacques-Cartier. On ne lui connaît pas encore d'adversaire.

Les brefs ont été lancés pour une nouvelle élection dans le comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse. La nomination des candidats aura lieu le 14 janvier et la votation le 21.

Les conservateurs ont essayé en vain de faire accepter la candidature de M. Charles Thibault dans le comté d'Ottawa en opposition à M. Bochner.

Le premier acte des nouveaux ministres a été de se faire payer leur salaire d'avance pour la dernière quinzaine de décembre et pour tout le mois de janvier.

Cultivateurs déjà ruinés par la protection, prenez garde, le ministre de Boucherville, s'il est maintenu au pouvoir, a décidé de vous imposer la taxe directe.

On affirme dans les cercles officiels à Ottawa que les chambres seront convoquées pour le commencement de février prochain, et que les officiels en ont reçu avis. La date fixée serait le 10.

L'Économiste appuie le gouvernement de Boucherville, et cependant il n'y a pas un membre de ce gouvernement qui ne soit confondu par l'attaque et dit malhonnêtement.

Mais les carottes, voyez-vous, font tourner facilement cette feuille de papier.

Une dépêche du Free Press de Regina annonce que le nouveau gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est formé et qu'il sera composé de MM. Hamilton, représentant de MacLeod; Ginkins, de Hatfield; Neff, de Mossman; et Tavel, de Medicine Hat. M. Hamilton sera le leader du cabinet.

Le Mad, qui, comme l'on sait, est hostile à M. Mercier, dit que l'Assemblée de samedi soir à Montréal a été un succès de vue du nombre, un succès, mais qu'il ne saurait y avoir de doute que la plus grande partie de l'Assemblée était favorable à M. Mercier, et en juger par les applaudissements et enthousiasmes. Vive Mercier.

Le Progrès de Valenciennes publie la note suivante dont il a toute la responsabilité: Le maître de poste de Beauharnois est absent depuis le six novembre dernier. Son domicile est maintenant établi à Montréal où il demeure constamment. Cependant il continue à toucher les honoraires de la position dont il laisse la responsabilité à des subalternes. Pour l'explication de ce phénomène, il est bon de dire que M. Baker est un bien qui a toujours fait les luttes de son parti dans la ville de Beauharnois.

Le gouvernement d'Ottawa accuse M. Thomas McGreevy d'avoir détourné plusieurs centaines de mille piastres de l'argent public. M. McGreevy répond: C'est vrai, mais je n'ai été en cela que l'instrument des ministres et députés conservateurs à qui j'ai distribué cet argent.

Pour empêcher le public d'entendre ces propos compromettants, les comptables ont voulu comme de force contre M. Mercier et ses amis, qui, eux, au lieu de prendre l'argent dans le coffre public, étaient assis à table pour signer des billets et engager leurs propriétés personnelles.

On télégraphie de Québec au Star: Il y a rupture complète entre l'Orateur et le gouverneur. Il est généralement connu que, après la dissolution, l'Orateur reste en fonctions jusqu'à la nomination de son successeur. De fait, ses attributions deviennent plus étendues, parce qu'il se trouve le seul représentant du corps populaire.

Il y a quelques jours, le compte de l'Assemblée législative, M. Simonsen, ayant transmis au trésorier, en la forme ordinaire, une traite de \$5,000 approuvée par l'Orateur, M. Marchand, le nouveau trésorier, M. Hall, écrit à l'Orateur pour lui demander des explications. M. Marchand suppose que M. Hall, encore novice, ne savait pas exactement à quelles fins il lui expliquait la chose dans sa réponse. Il paraît, cependant, que ce n'est pas ce que voulait M. Hall, car il manda le comptable de l'Assemblée législative et se fit donner de lui une liste détaillée des objets pour lesquels cette somme devait être employée. M. Marchand regarda ce procédé comme une infraction du trésorier aux devoirs de sa charge, attendu que les affaires de l'Assemblée législative sont séparées et entièrement indépendantes du gouvernement, et comme un outrage

qu'on voulait le 'mettre à la porte. On lui dit qu'il était nommé assistant-greffier, que l'ordre en conseil était passé, et qu'il était inutile d'essayer de résister. L'affaire a été bâclée dans cinq minutes, si bien que Guilbault ne comprenait pas du tout ce que cela voulait dire. Les conservateurs sont furieux du pétrin dans lequel Pelletier vient de mettre le cabinet. C'est lui qui a managé toute cette affaire. Le bruit court que M. Pelletier allait être invité à sortir du cabinet dans quelques jours. M. Simard qui a obtenu un congé de six mois de M. Marchand, est actuellement en Europe et n'a pas demandé à être mis à sa pension, l'Orateur dit que pour cette raison sa mise à la retraite est irrégulière et doit être considérée comme non avenue.

HALTE-LÀ!

Un de nos rédacteurs s'est rendu auprès de M. Mercier, hier après-midi, et a eu l'honneur de lui dire: Nous devons dire que M. Mercier est toujours en excellente santé et mieux disposé que jamais pour faire la lutte.

Notre gouvernement est accusé d'avoir donné des contrats pour paillottes à M. Langlais et pour paillottes à M. Vallières sans soumissions et sans ordre en conseil. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Par une lettre de l'on M. Garneau donnée avec le consentement de ses collègues, M. Vallières a été chargé d'acheter tout l'ameublement nécessaire pour le palais de justice de Montréal, l'École Normale de Québec et la nouvelle prison de Montréal. Il était stipulé que le gouvernement paierait le prix convenu et qu'en cas où le gouvernement ne s'acquiescerait pas au sujet des prix, on aurait recours à des arbitres.

Nous aurons par conséquent le droit de faire ce contrat sans demander des soumissions et sans l'intervention du lieutenant-gouverneur; la prétention contraire est simplement ridicule et elle va certainement faire rire les ministres qui nous ont précédés.

Depuis la confédération, aucun gouvernement n'a demandé de soumissions ni adopté d'ordres en conseil pour l'ameublement de bâtiments publics. Lorsque le gouvernement Taillon a ordonné l'achat des bureaux de l'Assemblée Législative en 1885, le contrat fut donné au même M. Vallières, à un prix exorbitant et sans jamais demander de soumissions ni passer d'ordres en conseil.

Il n'y a jamais eu de soumissions demandées ni d'ordres en conseil adoptés pour l'ameublement du palais législatif de Québec, de la prison de Montréal, du Palais de Justice de Montréal, de l'École Normale anglaise et protestante.

Il faut être absolument ignorant des événements et de l'histoire politique des vingt dernières années dans cette province pour prétendre qu'il faut demander des soumissions et passer des ordres en conseil pour l'ameublement des édifices publics.

Sans doute, ces insinuations sur notre compte peuvent servir les besoins de la situation et scandaliser certains esprits qui ne connaissent rien de ce qui se pratiquait sous le régime conservateur, mais les gens intelligents ne se laisseront pas tromper.

Je puis dire la même chose au sujet de la papeterie. En effet, je défie tous les ministres actuels et même tous les fonctionnaires de tous les départements de signer une déclaration allant à dire que, depuis la confédération la papeterie a toujours été achetée par contrat, après soumissions demandées et ordres en conseil adoptés.

Maintenant, que M. Langlais ait reçu plus d'argent d'une banque qu'il avait droit d'en recevoir, nous n'aimons rien à faire avec cela. C'est une affaire qui regarde la banque et M. Langlais. Le contrat est là, il est bon, et si la banque a avancé de l'argent sur ce contrat, elle peut être certains d'être remboursée quand la papeterie sera fournie pour le montant et ce pour deux raisons: la première, c'est que le gouvernement est capable de payer ses dettes et la seconde, c'est que M. Langlais est un homme respectable et responsable.

En dépit de la déclaration faite par l'on M. Ghas. Langhaier, tant en son nom qu'en celui de ses collègues, et allant dire qu'une lettre de crédit n'avait été donnée à la compagnie du chemin de fer Montréal et Sorel, la Gazette d'hier matin prétend que cette affirmation est fautive et que trois lettres de crédit ont été données à cette compagnie et au chemin de fer Beauharnois et Lac Maskinongé et elle publie une lettre de M. Bousquet, caissier de la banque du Peuple au soutien de sa prétention!

J'ai lu cette dépêche de la Gazette, à laquelle vous faites allusion, et il est évident qu'elle a dû être envoyée par un ministre. C'est un petit moyen pour tromper l'opinion publique et pour éviter la responsabilité d'un faux rapport fait par la vérité.

Les ministres n'ont jamais ni l'émission de lettres de crédit, mais ils ont contracté et reçu des lettres de crédit émises en 1887 et 1888, non pas par M. Armstrong pour le Grand comme ils le prétendent, mais données aux banques qui fournissaient ainsi les fonds pour payer les subsides votés par la législature.

Prenez, par exemple, le chemin de fer Montréal et Sorel. Les lettres ont été données à MM. Préfontaine, Choquette et Armstrong, administrateurs choisis par le gouver

Entrevue avec M. Mercier

Le prétendu scandale Langlais et Vallières

Les bleus n'ont jamais donné de contrats pour la papeterie et l'ameublement des bureaux public

Ce que dit l'ex premier ministre au sujet de certaines lettres de crédit

Qui a écrit l'article de la 'Vérité'

Un de nos rédacteurs s'est rendu auprès de M. Mercier, hier après-midi, et a eu l'honneur de lui dire: Nous devons dire que M. Mercier est toujours en excellente santé et mieux disposé que jamais pour faire la lutte.

Notre gouvernement est accusé d'avoir donné des contrats pour paillottes à M. Langlais et pour paillottes à M. Vallières sans soumissions et sans ordre en conseil. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Par une lettre de l'on M. Garneau donnée avec le consentement de ses collègues, M. Vallières a été chargé d'acheter tout l'ameublement nécessaire pour le palais de justice de Montréal, l'École Normale de Québec et la nouvelle prison de Montréal. Il était stipulé que le gouvernement paierait le prix convenu et qu'en cas où le gouvernement ne s'acquiescerait pas au sujet des prix, on aurait recours à des arbitres.

Nous aurons par conséquent le droit de faire ce contrat sans demander des soumissions et sans l'intervention du lieutenant-gouverneur; la prétention contraire est simplement ridicule et elle va certainement faire rire les ministres qui nous ont précédés.

Depuis la confédération, aucun gouvernement n'a demandé de soumissions ni adopté d'ordres en conseil pour l'ameublement de bâtiments publics. Lorsque le gouvernement Taillon a ordonné l'achat des bureaux de l'Assemblée Législative en 1885, le contrat fut donné au même M. Vallières, à un prix exorbitant et sans jamais demander de soumissions ni passer d'ordres en conseil.

Il n'y a jamais eu de soumissions demandées ni d'ordres en conseil adoptés pour l'ameublement du palais législatif de Québec, de la prison de Montréal, du Palais de Justice de Montréal, de l'École Normale anglaise et protestante.

Il faut être absolument ignorant des événements et de l'histoire politique des vingt dernières années dans cette province pour prétendre qu'il faut demander des soumissions et passer des ordres en conseil pour l'ameublement des édifices publics.

Sans doute, ces insinuations sur notre compte peuvent servir les besoins de la situation et scandaliser certains esprits qui ne connaissent rien de ce qui se pratiquait sous le régime conservateur, mais les gens intelligents ne se laisseront pas tromper.

Je puis dire la même chose au sujet de la papeterie. En effet, je défie tous les ministres actuels et même tous les fonctionnaires de tous les départements de signer une déclaration allant à dire que, depuis la confédération la papeterie a toujours été achetée par contrat, après soumissions demandées et ordres en conseil adoptés.

Maintenant, que M. Langlais ait reçu plus d'argent d'une banque qu'il avait droit d'en recevoir, nous n'aimons rien à faire avec cela. C'est une affaire qui regarde la banque et M. Langlais. Le contrat est là, il est bon, et si la banque a avancé de l'argent sur ce contrat, elle peut être certains d'être remboursée quand la papeterie sera fournie pour le montant et ce pour deux raisons: la première, c'est que le gouvernement est capable de payer ses dettes et la seconde, c'est que M. Langlais est un homme respectable et responsable.

En dépit de la déclaration faite par l'on M. Ghas. Langhaier, tant en son nom qu'en celui de ses collègues, et allant dire qu'une lettre de crédit n'avait été donnée à la compagnie du chemin de fer Montréal et Sorel, la Gazette d'hier matin prétend que cette affirmation est fautive et que trois lettres de crédit ont été données à cette compagnie et au chemin de fer Beauharnois et Lac Maskinongé et elle publie une lettre de M. Bousquet, caissier de la banque du Peuple au soutien de sa prétention!

J'ai lu cette dépêche de la Gazette, à laquelle vous faites allusion, et il est évident qu'elle a dû être envoyée par un ministre. C'est un petit moyen pour tromper l'opinion publique et pour éviter la responsabilité d'un faux rapport fait par la vérité.

Les ministres n'ont jamais ni l'émission de lettres de crédit, mais ils ont contracté et reçu des lettres de crédit émises en 1887 et 1888, non pas par M. Armstrong pour le Grand comme ils le prétendent, mais données aux banques qui fournissaient ainsi les fonds pour payer les subsides votés par la législature.

Prenez, par exemple, le chemin de fer Montréal et Sorel. Les lettres ont été données à MM. Préfontaine, Choquette et Armstrong, administrateurs choisis par le gouver

Entrevue avec M. Mercier

Le prétendu scandale Langlais et Vallières

Les bleus n'ont jamais donné de contrats pour la papeterie et l'ameublement des bureaux public

Ce que dit l'ex premier ministre au sujet de certaines lettres de crédit

Qui a écrit l'article de la 'Vérité'

Un de nos rédacteurs s'est rendu auprès de M. Mercier, hier après-midi, et a eu l'honneur de lui dire: Nous devons dire que M. Mercier est toujours en excellente santé et mieux disposé que jamais pour faire la lutte.

Notre gouvernement est accusé d'avoir donné des contrats pour paillottes à M. Langlais et pour paillottes à M. Vallières sans soumissions et sans ordre en conseil. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Par une lettre de l'on M. Garneau donnée avec le consentement de ses collègues, M. Vallières a été chargé d'acheter tout l'ameublement nécessaire pour le palais de justice de Montréal, l'École Normale de Québec et la nouvelle prison de Montréal. Il était stipulé que le gouvernement paierait le prix convenu et qu'en cas où le gouvernement ne s'acquiescerait pas au sujet des prix, on aurait recours à des arbitres.

Nous aurons par conséquent le droit de faire ce contrat sans demander des soumissions et sans l'intervention du lieutenant-gouverneur; la prétention contraire est simplement ridicule et elle va certainement faire rire les ministres qui nous ont précédés.

Depuis la confédération, aucun gouvernement n'a demandé de soumissions ni adopté d'ordres en conseil pour l'ameublement de bâtiments publics. Lorsque le gouvernement Taillon a ordonné l'achat des bureaux de l'Assemblée Législative en 1885, le contrat fut donné au même M. Vallières, à un prix exorbitant et sans jamais demander de soumissions ni passer d'ordres en conseil.

Il n'y a jamais eu de soumissions demandées ni d'ordres en conseil adoptés pour l'ameublement du palais législatif de Québec, de la prison de Montréal, du Palais de Justice de Montréal, de l'École Normale anglaise et protestante.

Il faut être absolument ignorant des événements et de l'histoire politique des vingt dernières années dans cette province pour prétendre qu'il faut demander des soumissions et passer des ordres en conseil pour l'ameublement des édifices publics.

Sans doute, ces insinuations sur notre compte peuvent servir les besoins de la situation et scandaliser certains esprits qui ne connaissent rien de ce qui se pratiquait sous le régime conservateur, mais les gens intelligents ne se laisseront pas tromper.

Je puis dire la même chose au sujet de la papeterie. En effet, je défie tous les ministres actuels et même tous les fonctionnaires de tous les départements de signer une déclaration allant à dire que, depuis la confédération la papeterie a toujours été achetée par contrat, après soumissions demandées et ordres en conseil adoptés.

Maintenant, que M. Langlais ait reçu plus d'argent d'une banque qu'il avait droit d'en recevoir, nous n'aimons rien à faire avec cela. C'est une affaire qui regarde la banque et M. Langlais. Le contrat est là, il est bon, et si la banque a avancé de l'argent sur ce contrat, elle peut être certains d'être remboursée quand la papeterie sera fournie pour le montant et ce pour deux raisons: la première, c'est que le gouvernement est capable de payer ses dettes et la seconde, c'est que M. Langlais est un homme respectable et responsable.

En dépit de la déclaration faite par l'on M. Ghas. Langhaier, tant en son nom qu'en celui de ses collègues, et allant dire qu'une lettre de crédit n'avait été donnée à la compagnie du chemin de fer Montréal et Sorel, la Gazette d'hier matin prétend que cette affirmation est fautive et que trois lettres de crédit ont été données à cette compagnie et au chemin de fer Beauharnois et Lac Maskinongé et elle publie une lettre de M. Bousquet, caissier de la banque du Peuple au soutien de sa prétention!

J'ai lu cette dépêche de la Gazette, à laquelle vous faites allusion, et il est évident qu'elle a dû être envoyée par un ministre. C'est un petit moyen pour tromper l'opinion publique et pour éviter la responsabilité d'un faux rapport fait par la vérité.

Les ministres n'ont jamais ni l'émission de lettres de crédit, mais ils ont contracté et reçu des lettres de crédit émises en 1887 et 1888, non pas par M. Armstrong pour le Grand comme ils le prétendent, mais données aux banques qui fournissaient ainsi les fonds pour payer les subsides votés par la législature.

Prenez, par exemple, le chemin de fer Montréal et Sorel. Les lettres ont été données à MM. Préfontaine, Choquette et Armstrong, administrateurs choisis par le gouver

Entrevue avec M. Mercier

Le prétendu scandale Langlais et Vallières

Les bleus n'ont jamais donné de contrats pour la papeterie et l'ameublement des bureaux public

Ce que dit l'ex premier ministre au sujet de certaines lettres de crédit

Qui a écrit l'article de la 'Vérité'

Un de nos rédacteurs s'est rendu auprès de M. Mercier, hier après-midi, et a eu l'honneur de lui dire: Nous devons dire que M. Mercier est toujours en excellente santé et mieux disposé que jamais pour faire la lutte.

Notre gouvernement est accusé d'avoir donné des contrats pour paillottes à M. Langlais et pour paillottes à M. Vallières sans soumissions et sans ordre en conseil. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Par une lettre de l'on M. Garneau donnée avec le consentement de ses collègues, M. Vallières a été chargé d'acheter tout l'ameublement nécessaire pour le palais de justice de Montréal, l'École Normale de Québec et la nouvelle prison de Montréal. Il était stipulé que le gouvernement paierait le prix convenu et qu'en cas où le gouvernement ne s'acquiescerait pas au sujet des prix, on aurait recours à des arbitres.

Nous aurons par conséquent le droit de faire ce contrat sans demander des soumissions et sans l'intervention du lieutenant-gouverneur; la prétention contraire est simplement ridicule et elle va certainement faire rire les ministres qui nous ont précédés.

Depuis la confédération, aucun gouvernement n'a demandé de soumissions ni adopté d'ordres en conseil pour l'ameublement de bâtiments publics. Lorsque le gouvernement Taillon a ordonné l'achat des bureaux de l'Assemblée Législative en 1885, le contrat fut donné au même M. Vallières, à un prix exorbitant et sans jamais demander de soumissions ni passer d'ordres en conseil.

Il n'y a jamais eu de soumissions demandées ni d'ordres en conseil adoptés pour l'ameublement du palais législatif de Québec, de la prison de Montréal, du Palais de Justice de Montréal, de l'École Normale anglaise et protestante.

Il faut être absolument ignorant des événements et de l'histoire politique des vingt dernières années dans cette province pour prétendre qu'il faut demander des soumissions et passer des ordres en conseil pour l'ameublement des édifices publics.

Sans doute, ces insinuations sur notre compte peuvent servir les besoins de la situation et scandaliser certains esprits qui ne connaissent rien de ce qui se pratiquait sous le régime conservateur, mais les gens intelligents ne se laisseront pas tromper.

Je puis dire la même chose au sujet de la papeterie. En effet, je défie tous les ministres actuels et même tous les fonctionnaires de tous les départements de signer une déclaration allant à dire que, depuis la confédération la papeterie a toujours été achetée par contrat, après soumissions demandées et ordres en conseil adoptés.

Maintenant, que M. Langlais ait reçu plus d'argent d'une banque qu'il avait droit d'en recevoir, nous n'aimons rien à faire avec cela. C'est une affaire qui regarde la banque et M. Langlais. Le contrat est là, il est bon, et si la banque a avancé de l'argent sur ce contrat, elle peut être certains d'être remboursée quand la papeterie sera fournie pour le montant et ce pour deux raisons: la première, c'est que le gouvernement est capable de payer ses dettes et la seconde, c'est que M. Langlais est un homme respectable et responsable.

En dépit de la déclaration faite par l'on M. Ghas. Langhaier, tant en son nom qu'en celui de ses collègues, et allant dire qu'une lettre de crédit n'avait été donnée à la compagnie du chemin de fer Montréal et Sorel, la Gazette d'hier matin prétend que cette affirmation est fautive et que trois lettres de crédit ont été données à cette compagnie et au chemin de fer Beauharnois et Lac Maskinongé et elle publie une lettre de M. Bousquet, caissier de la banque du Peuple au soutien de sa prétention!

J'ai lu cette dépêche de la Gazette, à laquelle vous faites allusion, et il est évident qu'elle a dû être envoyée par un ministre. C'est un petit moyen pour tromper l'opinion publique et pour éviter la responsabilité d'un faux rapport fait par la vérité.

Les ministres n'ont jamais ni l'émission de lettres de crédit, mais ils ont contracté et reçu des lettres de crédit émises en 1887 et 1888, non pas par M. Armstrong pour le Grand comme ils le prétendent, mais données aux banques qui fournissaient ainsi les fonds pour payer les subsides votés par la législature.

Prenez, par exemple, le chemin de fer Montréal et Sorel. Les lettres ont été données à MM. Préfontaine, Choquette et Armstrong, administrateurs choisis par le gouver

Entrevue avec M. Mercier

Le prétendu scandale Langlais et Vallières

Les bleus n'ont jamais donné de contrats pour la papeterie et l'ameublement des bureaux public

Ce que dit l'ex premier ministre au sujet de certaines lettres de crédit

Qui a écrit l'article de la 'Vérité'

Un de nos rédacteurs s'est rendu auprès de M. Mercier, hier après-midi, et a eu l'honneur de lui dire: Nous devons dire que M. Mercier est toujours en excellente santé et mieux disposé que jamais pour faire la lutte.

Notre gouvernement est accusé d'avoir donné des contrats pour paillottes à M. Langlais et pour paillottes à M. Vallières sans soumissions et sans ordre en conseil. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Par une lettre de l'on M. Garneau donnée avec le consentement de ses collègues, M. Vallières a été chargé d'acheter tout l'ameublement nécessaire pour le palais de justice de Montréal, l'École Normale de Québec et la nouvelle prison de Montréal. Il était stipulé que le gouvernement paierait le prix convenu et qu'en cas où le gouvernement ne s'acquiescerait pas au sujet des prix, on aurait recours à des arbitres.

Nous aurons par conséquent le droit de faire ce contrat sans demander des soumissions et sans l'intervention du lieutenant-gouverneur; la prétention contraire est simplement ridicule et elle va certainement faire rire les ministres qui nous ont précédés.

Depuis la confédération, aucun gouvernement n'a demandé de soumissions ni adopté d'ordres en conseil pour l'ameublement de bâtiments publics. Lorsque le gouvernement Taillon a ordonné l'achat des bureaux de l'Assemblée Législative en 1885, le contrat fut donné au même M. Vallières, à un prix exorbitant et sans jamais demander de soumissions ni passer d'ordres en conseil.

Il n'y a jamais eu de soumissions demandées ni d'ordres en conseil adoptés pour l'ameublement du palais législatif de Québec, de la prison de Montréal, du Palais de Justice de Montréal, de l'École Normale anglaise et protestante.

Il faut être absolument ignorant des événements et de l'histoire politique des vingt dernières années dans cette province pour prétendre qu'il faut demander des soumissions et passer des ordres en conseil pour l'ameublement des édifices publics.

Sans doute, ces insinuations sur notre compte peuvent servir les besoins de la situation et scandaliser certains esprits qui ne connaissent rien de ce qui se pratiquait sous le régime conservateur, mais les gens intelligents ne se laisseront pas tromper.

Je puis dire la même chose au sujet de la papeterie. En effet, je défie tous les ministres actuels et même tous les fonctionnaires de tous les départements de signer une déclaration allant à dire que, depuis la confédération la papeterie a toujours été achetée par contrat, après soumissions demandées et ordres en conseil adoptés.

Maintenant, que M. Langlais ait reçu plus d'argent d'une banque qu'il avait droit d'en recevoir, nous n'aimons rien à faire avec cela. C'est une affaire qui regarde la banque et M. Langlais. Le contrat est là, il est bon, et si la banque a avancé de l'argent sur ce contrat, elle peut être certains d'être remboursée quand la papeterie sera fournie pour le montant et ce pour deux raisons: la première, c'est que le gouvernement est capable de payer ses dettes et la seconde, c'est que M. Langlais est un homme respectable et responsable.

En dépit de la déclaration faite par l'on M. Ghas. Langhaier, tant en son nom qu'en celui de ses collègues, et allant dire qu'une lettre de crédit n'avait été donnée à la compagnie du chemin de fer Montréal et Sorel, la Gazette d'hier matin prétend que cette affirmation est fautive et que trois lettres de crédit ont été données à cette compagnie et au chemin de fer Beauharnois et Lac Maskinongé et elle publie une lettre de M. Bousquet, caissier de la banque du Peuple au soutien de sa prétention!

J'ai lu cette dépêche de la Gazette, à laquelle vous faites allusion, et il est évident qu'elle a dû être envoyée par un ministre. C'est un petit moyen pour tromper l'opinion publique et pour éviter la responsabilité d'un faux rapport fait par la vérité.

Les ministres n'ont jamais ni l'émission de lettres de crédit, mais ils ont contracté et reçu des lettres de crédit émises en 1887 et 1888, non pas par M. Armstrong pour le Grand comme ils le prétendent, mais données aux banques qui fournissaient ainsi les fonds pour payer les subsides votés par la législature.

Prenez, par exemple, le chemin de fer Montréal et Sorel. Les lettres ont été données à MM. Préfontaine, Choquette et Armstrong, administrateurs choisis par le gouver

Entrevue avec M. Mercier

Le prétendu scandale Langlais et Vallières

Les bleus n'ont jamais donné de contrats pour la papeterie et l'ameublement des bureaux public

Ce que dit l'ex premier ministre au sujet de certaines lettres de crédit

Qui a écrit l'article de la 'Vérité'

Un de nos rédacteurs s'est rendu auprès de M. Mercier, hier après-midi, et a eu l'honneur de lui dire: Nous devons dire que M. Mercier est toujours en excellente santé et mieux disposé que jamais pour faire la lutte.

Notre gouvernement est accusé d'avoir donné des contrats pour paillottes à M. Langlais et pour paillottes à M. Vallières sans soumissions et sans ordre en conseil. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Par une lettre de l'on M. Garneau donnée avec le consentement de ses collègues, M. Vallières a été chargé d'acheter tout l'ameublement nécessaire pour le palais de justice de Montréal, l'École Normale de Québec et la nouvelle prison de Montréal. Il était stipulé que le gouvernement paierait le prix convenu et qu'en cas où le gouvernement ne s'acquiescerait pas au sujet des prix, on aurait recours à des arbitres.

Nous aurons par conséquent le droit de faire ce contrat sans demander des soumissions et sans l'intervention du lieutenant-gouverneur; la prétention contraire est simplement ridicule et elle va certainement faire rire les ministres qui nous ont précédés.

Depuis la confédération, aucun gouvernement n'a demandé de soumissions ni adopté d'ordres en conseil pour l'ameublement de bâtiments publics. Lorsque le gouvernement Taillon a ordonné l'achat des bureaux de l'Assemblée Législative en 1885, le contrat fut donné au même M. Vallières, à un prix exorbitant et sans jamais demander de soumissions ni passer d'ordres en conseil.

Il n'y a jamais eu de soumissions demandées ni d'ordres en conseil adoptés pour l'ameublement du palais législatif de Québec, de la prison de Montréal, du Palais de Justice de Montréal, de l'École Normale anglaise et protestante.

Il faut être absolument ignorant des événements et de l'histoire politique des vingt dernières années dans cette province pour prétendre qu'il faut demander des soumissions et passer des ordres en conseil pour l'ameublement des édifices publics.

Sans doute, ces insinuations sur notre compte peuvent servir les besoins de la situation et scandaliser certains esprits qui ne connaissent rien de ce qui se pratiquait sous le régime conservateur, mais les gens intelligents ne se laisseront pas tromper.

Je puis dire la même chose au sujet de la papeterie. En effet, je défie tous les ministres actuels et même tous les fonctionnaires de tous les départements de signer une déclaration allant à dire que, depuis la confédération la papeterie a toujours été achetée par contrat, après soumissions demandées et ordres en conseil adoptés.

Maintenant, que M. Langlais ait reçu plus d'argent d'une banque qu'il avait droit d'en recevoir, nous n'aimons rien à faire avec cela. C'est une affaire qui regarde la banque et M. Langlais. Le contrat est là, il est bon, et si la banque a avancé de l'argent sur ce contrat, elle peut être certains d'être remboursée quand la papeterie sera fournie pour le montant et ce pour deux raisons: la première, c'est que le gouvernement est capable de payer ses dettes et la seconde, c'est que M. Langlais est un homme respectable et responsable.

En dépit de la déclaration faite par l'on M. Ghas. Langhaier, tant en son nom qu'en celui de ses collègues, et allant dire qu'une lettre de crédit n'avait été donnée à la compagnie du chemin de fer Montréal et Sorel, la Gazette d'hier matin prétend que cette affirmation est fautive et que trois lettres de crédit ont été données à cette compagnie et au chemin de fer Beauharnois et Lac Maskinongé et elle publie une lettre de M. Bousquet, caissier de la banque du Peuple au soutien de sa prétention!

J'ai lu cette dépêche de la Gazette, à laquelle vous faites allusion, et il est évident qu'elle a dû être envoyée par un ministre. C'est un petit moyen pour tromper l'opinion publique et pour éviter la responsabilité d'un faux rapport fait par la vérité.

Les ministres n'ont jamais ni l'émission de lettres de crédit, mais ils ont contracté et reçu des lettres de crédit émises en 1887 et 1888, non pas par M. Armstrong pour le Grand comme ils le prétendent, mais données aux banques qui fournissaient ainsi les fonds pour payer les subsides votés par la législature.

Prenez, par exemple, le chemin de fer Montréal et Sorel. Les lettres ont été données à MM. Préfontaine, Choquette et Armstrong, administrateurs choisis par le gouver

Entrevue avec M. Mercier

Le prétendu scandale Langlais et Vallières

Les bleus n'ont jamais donné de contrats pour

